

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DLIBRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 AVRIL 2017****Numro**

DEL 2017.04.26/066

Thme : TRAVAUX 7**Objet :** RNOVATION
NERGTIQUE ET
MODERNISATION DE
L'CLAIRAGE PUBLIC DANS
LE CADRE DU PROGRAMME
D'ACTION DU TERRITOIRE
 NERGIE POSITIVE POUR
LA CROISSANCE VERTE.**Convocation****Date :** 20/04/2017**Affichage :** 20/04/2017**Nombre de membres
du conseil municipal****En exercice :** 33**Prsents :** 26**Nombre de
suffrages
exprims :** 31

Le **mercredi 26 avril 2017**  17h00 le conseil municipal lgalement convoqu, s'est runi en sance publique dans la salle du 1^{er} tage de la CCB, sous la prsidence de **Monsieur Grard FROMM, Maire.**

taient Prsents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurlie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Rene, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphn, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU ric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

taient reprsents :

MARTINEZ Gilles pouvoir  FROMM Grard.
JIMENEZ Claude pouvoir  PROREL Alain.
ROMAIN Manuel pouvoir  DJEFFAL Mohamed.
MUHLACH Catherine pouvoir  MONIER Bruno.
DAZIN Florian pouvoir  PICAT RE Alessandro.

Absents excuss :

MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hlne, ROMAIN Manuel, MUHLACH Catherine, ARMAND milie, DAZIN Florian.

Secrtaire de sance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Maurice DUFOUR

Dans le cadre du programme d'actions du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la commune a répondu à la sollicitation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et du Parc Naturel Régional du Queyras PETR et a manifesté son intérêt pour plusieurs actions dont l'action suivante :

Action 2-3 : Rénovation énergétique et modernisation de l'éclairage public

Cette action a pour but de réaliser une étude du réseau d'éclairage public puis des travaux de rénovation énergétique et de modernisation de ce réseau.

L'étude du réseau devra comprendre un audit du matériel et des niveaux d'éclairage, ainsi que la proposition d'un programme d'actions par quartier comprenant par exemple : le remplacement de luminaires sodium ou vapeur de mercure par des luminaires LED, la pose de variateurs de puissance, etc.

L'étude prendra en considération les dernières opérations d'aménagement (Avenue du Lautaret, Jardin de Rosenheim, Rue de la Soie) où un abaissement de puissance de l'éclairage de 50% est effectué entre minuit et 5h.

Par ailleurs, la commune étant engagée dans des actions de sensibilisation et de communication sur la pollution lumineuse, notamment via la participation au jour de la Nuit, elle envisage d'éteindre l'éclairage public dans certains secteurs, ceci en rapport avec la protection de la biodiversité et des espèces nocturnes à proximité des espaces naturels (bois, cours d'eau).

Les actions suivantes sont donc programmées en 2017 et 2018 dans le cadre de l'action TEPCV :

2017

- Réalisation d'une étude (15 000 € HT)

2018

- Première phase du programme d'actions de rénovation énergétique de l'éclairage (35 000 € HT)

Soit un montant total d'opération estimé à 50 000 € HT répartis sur les 2 années.

Le plan de financement s'établit désormais comme suit :

État TEPCV (80%)	40 000.00 € HT
Ville (20%)	10 000.00 € HT
Total	50 000.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;

AR PREFECTURE

005-210500237-20170426-DEL20170426066-DE
Regu le 11/05/2017

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 10 MAI 2017

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20170426-DEL20170426066-DE
Regu le 11/05/2017

Blank lined area for text entry.